

prunt d'une somme de cet ordre, mais pas 12 milliards de dollars. Pas tant que le ministre ne sera pas en mesure de nous préciser très exactement quelles sont ses intentions et à quelle date il présentera son budget.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) doit mettre fin à ce scandaleux faux-fuyant—sa façon de brimer et de bousculer les provinces, et négocier sérieusement pour arriver à un prix du pétrole raisonnable. Nous savons qu'il sera probablement plus élevé que celui que nous avons offert en décembre dernier. Le ministre devrait se résigner au fait que son parti ne peut tenir les promesses qu'il a faites à la population canadienne. Il ne peut plus s'en tirer par des faussetés et des mensonges. Le pays doit faire face à de graves problèmes d'ordre économique et financier.

Mme le Président: A l'ordre. Le temps alloué au député est expiré.

Des voix: Encore, encore!

M. Crosbie: C'est la guillotine!

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, tout d'abord puis-je dire au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) que malgré ses allusions peu gentilles aux discours des quatre députés de mon parti qui ont participé au débat—un manque de gentillesse qui n'était pas intentionnel, j'en suis sûr—je peux lui dire que notre parti s'oppose aussi vigoureusement que le sien à cette motion. Je pense que le président du Conseil privé (M. Pinard) a agi de façon abominable cet après-midi.

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est une honte!

M. Knowles: Quand viendra le moment de voter ce soir, après 8 heures, nous allons nous prononcer contre la motion.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Si le gouvernement réussit à réunir suffisamment de députés pour faire adopter la motion, j'espère qu'au moins le ministre ne profitera pas de cette motion qui prévoit une journée de séance supplémentaire pour le débat de deuxième lecture du bill C-30, pour nous imposer cette journée-là un mercredi.

M. Pinard: Pourquoi pas?

M. Knowles: Par simple esprit de justice et d'honnêteté.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Je m'oppose vivement à ce que sous-entend cette question du président du Conseil privé. Autrement dit, lorsqu'il aura obtenu l'autorisation de la Chambre à l'issue du vote de ce soir, pour mettre fin au débat grâce à une journée supplémentaire de discussion, il compte le faire un mercredi, qui est une journée plus courte que les autres.

Des voix: C'est une honte!

Bill C-30—Attribution de temps

M. Knowles: C'est encore plus abominable. Le président du Conseil privé aime beaucoup nous citer les articles 75A., 75B. et 75C du Règlement comme si c'était paroles d'Évangile, comme si toute la Chambre s'était fait un plaisir de souscrire à l'unanimité à ces dispositions. Je peux lui assurer qu'il n'en est rien. Je peux lui dire qu'en novembre et en décembre 1968, le gouvernement de l'époque avait essayé de faire adopter sous un autre numéro et un autre titre plusieurs dispositions concernant la clôture, mais il a dû les retirer pour faire adopter les autres changements avant la Noël. Comme il n'était pas satisfait, le gouvernement est revenu à la charge en juin et juillet 1969 avec les articles 75A., B. et C. du Règlement et il a profité de sa majorité pour les faire adopter. Ces dispositions n'expriment pas l'opinion de l'ensemble de la Chambre des communes comme cela devrait être le cas, étant donné que nous sommes soumis à ce Règlement.

Si mon honorable ami, le président du Conseil privé et mes autres collègues d'en face désirent savoir ce que les libéraux pensaient vraiment des règlements concernant la clôture, je les invite à remonter à 1913 et à lire les paroles énergiques prononcées par sir Wilfrid Laurier à l'endroit des conservateurs qui avaient interrompu un débat en plein milieu pour imposer la clôture. Nous sommes en plein débat sur le bill C-30 et le gouvernement essaie une fois de plus d'imposer la clôture.

● (1530)

Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a raison d'insister sur le fait que ce qui rend l'affront plus grave c'est qu'on nous demande de clôturer un débat portant sur les dépenses publiques, alors que le gouvernement ne nous a pas présenté de budget et qu'il ne nous a pas dit quelle allait être sa politique financière.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Voilà, ou je ne m'y connais pas, un exemple de demande de chèque en blanc. Nous pensons que c'est là une manœuvre condamnable et nous n'avons pas l'intention de laisser le processus parlementaire se dégrader de cette façon.

Il est intéressant de voir un peu ce qui se produit ici. Cet après-midi, le président du Conseil privé a pris la parole pour nous dire combien l'esprit de collaboration nous faisait défaut de ce côté-ci. Il a notamment cité l'exemple du député de Saint-Jean-Ouest qui, à une certaine occasion, a parlé pendant une heure et trente-sept minutes. Je sais que le député de Saint-Jean-Ouest a été bien ennuyé de devoir s'interrompre, de ne pas pouvoir établir de record, de ne pas pouvoir battre le record établi il y a quelque temps par John Rodriguez. Mais, aujourd'hui, comme je viens de le dire, on nous accuse de manquer totalement d'esprit de coopération. Je rappelle au président du Conseil privé que vendredi dernier, son secrétaire parlementaire, le député de York-Est (M. Collenette) a pour-tant jugé pertinent de dire au milieu de l'après-midi ce que je cite:

Je voudrais faire un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas bien compris ce que le greffier a dit et je m'excuse s'il règne une certaine confusion cet après-midi.